

## TRANSACTION – VENTE

- Rémunération forfaitaire de 4 000,00 € TTC sur la part inférieure ou égale à 40 000,00 € ;
- 10 % TTC tranche entre 40 000 € et 50 000 €
- Puis 5 % TTC + 2 500 € à partir de 50 000 €

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte**

**écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.**

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

### • Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Part propriétaire : 6,5 % ;

Part locataire : 6,5 % ;

→ **Dont honoraires de négociation et d'entremise :**

Part propriétaire : 0 € ;

Part locataire : 0 € ;

→ **Dont honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

Part locataire : 3 € / m<sup>2</sup> ;

Part bailleur : 3 € / m<sup>2</sup> ;

## GESTION LOCATIVE

- 7,20 % TTC du loyer ;
- Assurance loyers impayés : 4 % TTC des sommes encaissées (loyer + charges) ;

## SYNDIC

- De 150 € à 300 € / lots ;

## ESTIMATION LOCATION OU TRANSACTION

- 96 € TTC (facturée si mise en vente ou location sans participation de l'agence / pas de mandat)

